



COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL CAPD du mardi 4 juillet 2017

1/ *Mouvement phase complémentaire*

2/ *Hors classe 2017*

3/ *Questions diverses : inéat/exéat, situation des PFSE, températures excessives*

Déclaration préalable du SNUDI FO 13

Dans sa déclaration liminaire, le SNUDI FO 13 a rappelé le contexte de cette fin d'année scolaire, très pénible pour les personnels.

La publication du décret Blanquer sur les rythmes scolaires tourne le dos à la volonté des collègues d'en finir avec les décrets Peillon/Hamon, en permettant aux communes de choisir librement l'organisation de la semaine et de l'année scolaire.

Le dispositif des CP dédoublés engendre des remises en cause statutaires, la dégradation des conditions de travail des enseignants et la crainte d'un recours à des contractuels enseignants.

Face à cette logique de destruction des normes nationales, à l'image du Code du travail, des statuts et des droits, le SNUDI FO 13 a réaffirmé ses revendications, en toute indépendance.

[Voir l'intégralité de la déclaration liminaire](#)

1/ Mouvement phase complémentaire

➤ Quelques chiffres :

1195 collègues ont participé à cette phase complémentaire et **854** (71.46%) ont obtenu une affectation.

Seuls 67 collègues ont été affectés sur leur dernier vœu de zone, ce qui prouve bien l'inefficacité de cette exigence qui permet la nomination de collègues sur des postes non choisis. Le SNUDI FO 13 a donc réaffirmé sa demande de suppression de cette obligation pour le mouvement 2018.

Il restait donc **341 collègues** sans poste qui ont été placés manuellement par le service sur des postes restants vacants.

Ces collègues à très faibles barèmes se retrouvent ainsi sur des postes vacants, souvent très éloignés de leurs lieux d'habitation, ce qui provoque des situations catastrophiques sur le plan familial.

Il restait encore ce vendredi **62 enseignants sans postes**, ils seront nommés dans les prochains jours sur des postes libérés suite à des réussites de concours (direction, IEN, 2nd degré), détachement et les dernières affectations des intérim de CPC.

D'autres collègues seront enfin rattachés à des circonscriptions jusqu'à la rentrée, dans l'attente qu'un poste se libère.

Nous conseillons aux collègues actuellement sans poste de bien vérifier dans Iprof, à la partie « affectation » pour connaître leur prochaine affectation.

➤ Des situations litigieuses :

Du point de vue de l'administration, les opérations complémentaires du mouvement se sont déroulées correctement.

En tant que délégués du personnel, nous déplorons qu'il n'en soit pas de même pour les enseignants. Le calendrier très serré suite aux opérations du 4 juillet, limite le temps pour défendre les dossiers. Nous devons intervenir pour défendre les situations catastrophiques après la CAPD qui sont en augmentation constante (concours académique, département déficitaire et exéats non acceptés pour les départements de la même académie).

Le SNUDI FO 13 a fait remonter plusieurs points qui permettraient d'améliorer les opérations du mouvement, du point de vue des personnels et délégués syndicaux chargés de les défendre dès l'an prochain :

- Un délai plus important pour la consultation des documents et la saisie des vœux,
- La publication de tous les postes vacants avant l'ouverture du serveur, afin de permettre aux collègues de pouvoir y postuler, notamment s'ils sont prioritaires. Ces postes apparaissant plus tard, ne leur sont plus accessibles, car ils ont obtenu une affectation à un instant T, ce qui provoque frustration et incompréhension et n'est acceptable.
- Pas de changement de règles en cours de mouvement : des postes ont finalement été gelés afin de les offrir à des listes complémentaires pour répondre à la demande ministérielle de trouver des personnels pour permettre le dédoublement des CP en REP+ à la prochaine rentrée.
- Une plus grande lisibilité des postes pouvant rester disponibles (détachement, concours, IEN, disponibilité..., CPC, coordo), même s'ils ne sont pas débloqués par l'administration, mais qui pourraient permettre à certains collègues d'avoir un poste plus près de chez eux
- Révision des affectations très éloignées du lieu de domicile, en fonction du barème car les personnels ne peuvent « fonctionner » s'ils n'arrivent pas à concilier vie familiale et vie professionnelle.

Le SNUDI FO 13 a demandé la tenue d'un groupe de travail le jeudi 6 juillet afin de pouvoir aborder les situations particulières et tenter de trouver des solutions à ces demandes de réaffectation. L'Inspecteur d'Académie a accédé à notre demande.

Lors de ce « temps de rencontre », nous avons pu revoir quelques situations, dans l'intérêt des collègues.

2/ Hors classe 2017

377 collègues ont pu accéder à la dernière promotion HC « traditionnelle » car à partir du 1^{er} septembre se mettront en œuvre les nouvelles modalités d'évolution de carrière avec PPCR.

Le SNUDI FO a contesté le mode de calcul de l'Administration pour cette HC.

Si le taux de 5.5% avait été respecté dans notre département, ce sont 381 collègues qui auraient pu être promus.

Dans les Bouches du Rhône, c'est donc un **taux de 5.44%** qui a été appliqué.

Rappelons que l'an dernier, 19 collègues n'avaient pu accéder à la HC 2016, au prétexte qu'il fallait avantager les départements alpins (04 et 05) dont la population enseignante est plus « vieillissante » que celle des Bouches du Rhône.

Le SNUDI FO 13 interviendra auprès du Ministère pour contester cette situation

3/ Questions diverses

➤ **Ineat/exeat :**

Ces opérations paraissent bien compromises en cette fin d'année scolaire, notamment face à la situation déficitaire en enseignants de notre département, engendrée par le besoin de personnels pour répondre à la demande gouvernementale de dédoublement des CP en REP+.

Nous nous insurgons contre cette restriction des demandes d'exeat des Bouches du Rhône, « levier supplémentaire » activé par l'Administration, au détriment de situations personnelles souvent dramatiques.

Qu'en sera-t-il l'année prochaine avec l'extension de cette mesure sur l'ensemble des CP et CE1 en REP et REP+ ?

Nous ne pouvons le cautionner et nous avons demandé que toutes les demandes soient satisfaites car la souffrance des collègues est bien réelle !

➤ **Situation des stagiaires 2016-2017**

Suite à la réunion du jury académique, les résultats pour les stagiaires sont tombés :

- 454 titularisation
- 9 renouvellements
- 5 licenciements

Le SNUDI FO estime que le jury académique se transforme en « épée de Damoclès » et n'est pas compatible avec le statut général de la fonction publique. Le jury s'octroie un pouvoir exorbitant remettant ainsi en question les résultats des concours.

Le SNUDI FO a demandé qu'aucun licenciement ne soit prononcé.

➤ **Températures excessives dans les classes**

Nous sommes réintervenues sur ce dossier d'actualité, à l'heure où notre ministre souhaite allonger la durée de l'année scolaire au-delà des 36 semaines.

Nous avons demandé que des mesures d'urgence soient prises par l'employeur Education nationale pour protéger les enseignants et les élèves accueillis.

L'Administration a répondu que des consignes académiques ont été données aux écoles et qu'elles suffisent pour pallier le problème lié à l'épisode caniculaire.

Aucune consigne de fermeture des écoles ou d'équipements particuliers n'est prévu !

Le SNUDI FO fera remonter ce problème récurrent auprès du Ministre.

Contacts de vos délégués FO :

Franck NEFF – 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE – 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17
René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Le SNUDI FO 13 vous souhaite de bons congés bien mérités !

Une permanence est organisée pour les urgences

Par mail : contact@snudifo13.org

Par téléphone (répondeur) : 07.62.54.13.13

Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNUDI FO !